Les défis à relever pour les zones urbaines à l'ère post-COVID-19

2021/2075(INI) - 15/02/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 524 voix pour, 33 contre et 143 abstentions, une résolution sur les défis à relever pour les zones urbaines à l'ère post-COVID-19.

Les députés rappellent que **72 % des habitants de l'Union vivent dans des villes** et des agglomérations et que ces dernières doivent être directement impliquées dans la relance après la COVID-19. Les efforts ne doivent pas se concentrer uniquement sur les conséquences sanitaires de la COVID-19 mais s'attaquer aussi aux inégalités persistantes en matière d'accès aux ressources essentielles telles que les soins de santé, l'éducation et la numérisation, aux risques accrus de violence sexiste, aux pertes d'emplois qui sont plus importantes dans les grandes villes qu'ailleurs, ainsi qu'au manque d'espaces verts et d' infrastructures de transport.

À la liste des défis existants s'ajoutent l'urgence climatique et les défis démographiques. La population urbaine mondiale devrait augmenter pour atteindre trois milliards de personnes d'ici à 2050. Les deux tiers de la population mondiale vivront dans des villes, consommant 75% des ressources naturelles de la planète, produisant 50% des déchets mondiaux et plus de 60% des émissions de gaz à effet de serre.

Villes inclusives

Reconnaissant la diversité sociale, économique, territoriale, culturelle et historique des zones urbaines dans toute l'Union, le Parlement a souligné la nécessité de relever les défis tels que la ségrégation et la pauvreté.

Les États membres sont invités à élaborer des **mesures d'action positive** qui promeuvent l'inclusion des communautés marginalisées, telles que les personnes handicapées, les personnes âgées isolées, les sans-abri, les migrants et les réfugiés, et les minorités ethniques, notamment les Roms. Les députés ont demandé que les besoins de financement soient satisfaits au niveau local, mais aussi au niveau régional, national et européen, afin de soutenir ces communautés marginalisées.

Pour que les économies urbaines se redressent sans laisser personne de côté, **les investissements et les réformes** doivent conduire à des emplois stables et de qualité, à un renforcement des infrastructures et des services publics, à une amélioration du dialogue social et à un soutien à l'inclusion et à l'intégration des groupes défavorisés, notamment en renforçant les systèmes de protection sociale et d'aide sociale.

Le Parlement a souligné la nécessité d'un cadre de l'Union permettant de soutenir les stratégies locales et nationales de **lutte contre le sans-abrisme** et de garantir l'égalité d'accès au logement décent pour tous en promouvant une approche intégrée combinant l'aide au logement avec les services d'aide sociale et de santé, et l'inclusion active. La Commission et les États membres sont invités à accroître les investissements en faveur de logements sociaux, publics, économes en énergie, adéquats et abordables et en faveur de la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.

Les députés appellent les villes de l'Union à élaborer des approches globales visant à prévenir le harcèlement sexuel et la violence fondée sur le genre. Ils invitent également les États membres à impliquer activement les autorités urbaines dans la conception de programmes répondant aux besoins des jeunes dans les villes.

Villes durables

Le Parlement a souligné l'importance du **développement urbain durable**, y compris des transports publics abordables et durables, pour la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union et la qualité de vie de sa population, et pour atteindre ses objectifs de neutralité climatique au plus tard en 2050. Il a demandé de favoriser et de soutenir les cadres de l'économie circulaire, les investissements dans les énergies renouvelables, la mobilité urbaine et suburbaine durable - en particulier les réseaux de pistes cyclables -, les autres infrastructures de transport dans les zones urbaines et les investissements dans les infrastructures vertes.

La résolution a souligné la nécessité de promouvoir et de mettre en place des systèmes de transports publics durables dans les zones urbaines et d'accorder la priorité à une infrastructure numérique qui profite à tous les passagers, y compris les personnes à mobilité réduite.

La Commission devrait veiller à ce que l'accès aux programmes de financement de l'Union destinés à la mobilité urbaine, au titre notamment du FEDER, du Fonds de cohésion et du mécanisme pour l' interconnexion en Europe, soit subordonné à l'existence ou à l'élaboration de **plans de mobilité urbaine durable** (PMUD).

Les députés ont observé que la pandémie de COVID-19 a entraîné l'expansion du **secteur de la livraison à domicile**, ce qui a conduit à l'émergence de nouveaux types de travail sur plateforme et de modèles commerciaux dans les zones urbaines. Ils ont reconnu la nécessité de formuler des recommandations sur la sécurité des livreurs et sur la formation aux outils numériques qu'ils utilisent, tels que les applications et les plateformes interactives

Le Parlement a également demandé à la Commission, dans sa recommandation à venir sur la vitesse, de fixer à **30 km/h** la limite de vitesse par défaut en zone résidentielle et dans les zones à forte densité de piétons et de cyclistes, en ménageant toutefois une possibilité de fixer une limite plus élevée pour les principales artères, et de prévoir une protection adéquate des usagers de la route vulnérables.

Villes innovantes et apprenantes

La pandémie a accéléré la numérisation, la technologie étant devenue indispensable au télétravail, à l' enseignement à distance, au commerce électronique, à la santé numérique, à la démocratie électronique et au divertissement en ligne.

Tout en rappelant que **la numérisation et la connectivité numérique** doivent être une priorité pour les communautés locales dans leur effort de relance, les députés ont demandé à la Commission de suivre ces évolutions et de garantir le plein respect de l'acquis de l'Union, en particulier en ce qui concerne les droits sociaux et les droits fondamentaux du travail. Ils ont également souligné les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation et insisté sur la nécessité de **garantir l'inclusion et l'accès à l' éducation** et de soutenir les secteurs culturel et sportif.

Des initiatives politiques sur mesure

Les députés ont souligné la nécessité de s'adapter à la nouvelle réalité à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de réfléchir à un **nouveau modèle** pour les zones urbaines de l'UE. Ils ont insisté sur le fait que les autorités régionales et locales ont un rôle clé à jouer à tous les stades du processus décisionnel de l'UE : la planification, la préparation et la mise en œuvre. Ils ont demandé que **davantage de fonds européens** soient mis directement à la disposition des autorités locales et régionales afin d'améliorer l'efficacité, de garantir la cohérence et de réduire les charges administratives.

La résolution a demandé que le programme urbain pour l’UE soit doté d'un budget et d'une portée plus importants, tout en veillant à ce que les villes des régions ultrapériphériques y aient un accès effectif et facilité. Elle a invité le Conseil et les États membres à allouer **jusqu'à 15%** aux zones urbaines pour relever les défis de l'après-COVID.